

Conditions générales de vente

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande de formation ou de services passée auprès de la Société **Sylvie Demoulin formation facilitation** par ses clients.

Formation en Intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'OF.

L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'OF au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première Formation.

Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

A l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations.

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire

Proposition pédagogique et financière

Toute proposition pédagogique et financière se fait par

- demouvie@orange.fr ➡ un devis est transmis par mail pour les sessions en intra entreprise accompagné d'un programme de formation ou, et de la fiche d'identification des besoins de l'employeur, des dates et lieu de formation.

Confirmation de l'action de formation

La confirmation est définitive après réception du devis signé et tamponné par le client.

La confirmation sous-entend que le client a pris connaissance du programme de formation, des dates de formation et du lieu.

Le bulletin Documents contractuels

ViV formation fait parvenir au client les documents contractuels suivants :

- Une convention de formation signée des deux parties
- Une feuille d'émargement signée par le formateur et chaque candidat par demi-journée
- Une facture
- Une attestation de formation à l'issue de la formation.

Prix, facturation et règlements

Le prix de chaque module de formation figure sur le devis adressé au Client.

Dans le cas de formations « sur-mesure » (après évaluation des besoins) :

- ou comprenant plusieurs modules, le prix est indiqué sur la proposition commerciale ou devis.

[Sylvie Demoulin formation facilitation](http://SylvieDemoulinformationfacilitation.com)

5 rue des 3 Pics 67190 MUTZIG

Tél. : 0664791943 - demouvie@orange.fr

SARL au capital de 2 000 euros - N°TVA :

N° Déclaration d'activité : 44670757867 - APE : 8559A

- Les factures sont payables sans escompte à l'ordre de **Sylvie Demoulin formation facilitation** à réception.
 - Toute formation commencée est due en entier.
 - Tout retard de paiement portera de plein droit, après mise en demeure et jusqu'à parfait paiement, intérêt à un taux légal au taux d'intérêt.
 - Escompte pour règlement anticipé : 0% - en cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (décret 2009-138 du 09-02-2009) ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 4 euros pour les professionnels (décret 2012-1115 du 09-10-2012)
 - Tous nos prix sont indiqués Nets de Taxes.
-
- Les repas des stagiaires sont compris dans le prix du stage, sauf indication contraire figurant dans la proposition commerciale
 - Pour toute formation Intra se déroulant à plus de 30 Km de Mutzig, les frais de déplacements s'ajouteront aux frais pédagogiques soit sous format forfait soit sur justificatifs.
 - Dans le cas où la formation nécessite que le formateur passe une ou plusieurs nuits hors de son domicile, les frais d'hébergement et de restauration s'ajouteront aux frais de déplacement et aux frais pédagogiques.

Les conditions de paiement sont à 30 jours à la date de facture envoyée après la prestation de formation.

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation
- indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande
- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si **ViV Sylvie Demoulin formation** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par **Sylvie Demoulin formation** après demande écrite du client accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Annulation ou report à l'initiative de **Sylvie Demoulin formation facilitation**

ViV formation se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de reporter une ou plusieurs Séances de Formation pour des raisons pédagogiques et/ou d'organisation.

En cas d'annulation à l'initiative de **Sylvie Demoulin formation facilitation**, les sommes qui ont été déjà versées par le Client lui sont remboursées après déduction, le cas échéant, des sommes correspondantes à des prestations déjà réalisées, et à proportion de la contribution financière effective et personnelle du Client à l'achat de la Formation.

En cas de report à son initiative, **Sylvie Demoulin formation facilitation** propose au Client de nouvelles dates pour la tenue des Séances de Formation reportées. Si **ViV Sylvie Demoulin**

Sylvie Demoulin formation facilitation

5 rue des 3 Pics 67190 MUTZIG

Tél. : 0664791943 - demouvie@orange.fr

SARL au capital de 2 000 euros - N°TVA :

N° Déclaration d'activité : 44670757867 - APE : 8559A

formation facilitation et le Client parviennent à s'accorder sur un nouveau calendrier de formation, les sommes déjà versées qui ne correspondent pas à des prestations déjà réalisées sont imputées sur le prix des séances de Formation reportées. Si **ViV Sylvie Demoulin formation facilitation** et le Client ne parviennent pas à s'accorder sur un nouveau calendrier de formation, les sommes déjà versées qui ne correspondent pas à des prestations déjà réalisées sont remboursées au Client à proportion de sa contribution financière effective et personnelle à l'achat de cette Formation.

En tout état de cause, l'annulation ou le report d'une ou plusieurs Séances de Formation à l'initiative de **Sylvie Demoulin formation facilitation** pour des raisons pédagogiques et/ou d'organisation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Annulation ou report à l'initiative d'un Client

Toute demande d'annulation ou de report d'une Action de Formation doit être formée par écrit et adressée à **Sylvie Demoulin formation facilitation**. Les demandes d'annulation ou de report verbales ne sont pas acceptées.

Une Action de Formation peut être annulée ou reportée sans frais pour le Client, si la demande écrite d'annulation de report parvient à **Sylvie Demoulin formation facilitation**. Les conditions sont décrites au paragraphe « Conditions d'annulation et de report ».

Si, au moment de la demande d'annulation ou de report, le Client a déjà payé à **Sylvie Demoulin formation facilitation** tout ou partie du prix de l'Action de Formation en cause, **Sylvie Demoulin formation facilitation** conserve les sommes qui lui ont été déjà versées dans la limite du montant qui lui est éventuellement dû en application du présent article. Si les sommes déjà perçues par **Sylvie Demoulin formation facilitation** à titre de paiement partiel du prix de l'Action de Formation en cause sont inférieures au montant qui lui est dû, le cas échéant, en application du présent article, le Client s'engage à payer sans délai le solde à **Sylvie Demoulin formation facilitation**.

Les demandes de report sont traitées par **Sylvie Demoulin formation facilitation** sans garantie de résultat. Si aucun report n'est possible dans un délai de six (6) mois à compter de la date initialement prévue pour la première Séance de Formation, l'Action de Formation concernée sera considérée comme définitivement annulée.

Remplacement de stagiaire

Le Client a la possibilité de demander à procéder au changement de stagiaire deux jours maximum avant la formation et ce par écrit. **Sylvie Demoulin formation facilitation** se réserve le droit de refuser en cas

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, même en cas de force majeure, moins de 7 jours ouvrables avant le début du stage, il est prévu que le montant de la participation reste exigible en stage inter entreprises.

Toutefois, au cas où **Sylvie Demoulin formation facilitation** organiserait dans les six mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

[Sylvie Demoulin formation facilitation](#)

5 rue des 3 Pics 67190 MUTZIG

Tél. : 0664791943 - demouvie@orange.fr

SARL au capital de 2 000 euros - N°TVA :

N° Déclaration d'activité : 44670757867 - APE : 8559A

En formation intra entreprise, il est prévu, même en cas de force majeure que :

- entre 30 et 10 jours francs ouvrables, 50% du montant des frais sont exigibles
- entre 9 jours et la veille de la formation, 100% du montant des frais sont exigibles

Litiges et Réclamation

Toutes les contestations, désaccords, insatisfactions relatives aux Formations commandées par un Client et aux éventuels contrats conclus entre **Sylvie Demoulin formation facilitation** et un Client, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, feront l'objet d'une tentative de résolution amiable préalablement à toute action en justice. Elles devront le cas échéant faire l'objet d'une notification écrite à **Sylvie Demoulin formation facilitation**

En l'absence de solution amiable, les litiges seront de la compétence des juridictions de Paris.

Attribution de compétences

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Paris où siège **Sylvie Demoulin formation facilitation** et ce quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de **Sylvie Demoulin formation facilitation** qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre **Sylvie Demoulin formation facilitation** et ses clients relèvent de la Loi française.

Protection des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel concernant le client et/ou le stagiaire sont collectées et traitées par **Sylvie Demoulin formation facilitation** aux fins de réalisation et de suivi de la formation.

La connexion, le parcours de formation des utilisateurs sont des données accessibles à ses services, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande par courrier précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à **Sylvie Demoulin formation facilitation** – 37-39 avenue Ledru Rollin – CS11237 – 75570 Paris Cedex 12.

Le Client est informé que les informations à caractère personnel communiquées à **Sylvie Demoulin formation facilitation** en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes peuvent être communiquées aux partenaires contractuels de **Sylvie Demoulin formation facilitation** pour les besoins de l'exécution desdites commandes.

Election de domicile

L'élection de domicile est faite par **Sylvie Demoulin formation facilitation** au 5 rue des 3 Pics 67190 MUTZIG.

[Sylvie Demoulin formation facilitation](#)

5 rue des 3 Pics 67190 MUTZIG

Tél. : 0664791943 - demouvie@orange.fr

SARL au capital de 2 000 euros - N°TVA :

N° Déclaration d'activité : 44670757867 - APE : 8559A

